

ASSOCIATION AIDE MEDICALE ET CARITATIVE FRANCE UKRAINE

17, rue Saint Exupéry

78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION AIDE MEDICALE ET CARITATIVE FRANCE UKRAINE

17, rue Saint Exupéry
78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMCFU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe mentionnant le changement de méthode relatif à la modernisation des états financiers et les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

BACIS

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

BACIS

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nanterre, le 24 juin 2026

PATRICK BERGER

BERGER ACCOUNTING INTERNATIONAL SERVICES

Représenté par Patrick BERGER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	5 146	2 112	3 033	0,17	2 178	0,14
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00		
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	5 161	2 112	3 048	0,17	2 178	0,14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	85 526		85 526	4,69		
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	56 052		56 052	3,07	227 340	14,68
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 680 578		1 680 578	92,08	1 141 288	73,69
Charges constatées d'avance					177 970	11,49
TOTAL (II)	1 822 156		1 822 156	99,83	1 546 598	99,86
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 827 317	2 112	1 825 204	100,00	1 548 776	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	1 194 820	65,46	1 209 888	78,12
Excédent ou déficit de l'exercice	544 432	29,83	-15 067	-0,96
Situation nette (sous total)	1 739 252	95,29	1 194 820	77,15
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 739 252	95,29	1 194 820	77,15
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 588	0,85	187 870	12,13
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	21 102	1,16	12 974	0,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	962	0,05	3 112	0,20
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	48 300	2,65	150 000	9,69
TOTAL (IV)	85 952	4,71	353 956	22,85
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 825 204	100,00	1 548 776	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		1 890				2 670				-780		-29,20	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		14 705				6 868				7 837		114,11	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		179 000				54 785				124 215		226,73	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		823 619				521 343				302 276		57,98	
- Mécénats		141 232				9 000				132 232		N/S	
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		3				46				-43		-93,47	
Total des produits d'exploitation (I)		1 160 448				594 711				565 737		95,13	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks		-85 526								-85 526		N/S	
Autres achats et charges externes		577 635				483 224				94 411		19,54	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		843				1 189				-346		-29,09	
Salaires et traitements		91 695				94 857				-3 162		-3,32	
Charges sociales		40 085				34 192				5 893		17,24	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		785				689				96		13,93	
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		2 017				1 329				688		51,77	
Total des charges d'exploitation (II)		627 534				615 479				12 055			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		532 914				-20 768				553 682		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		15 720				7 870				7 850		99,75	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change						1				-1		-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		15 720				7 871				7 849		99,72	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change		3				27				-24		-88,88	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements													
Total des charges financières (IV)		3				27				-24		-88,88	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		15 717				7 844				7 873		100,37	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	548 631	-12 924	561 555	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		2 143	-2 143	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		2 143	-2 143	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 143	2 143	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 199		4 199	N/S
Total des produits (I + III + V)	1 176 169	602 582	573 587	95,19
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	631 737	617 649	14 088	2,28
EXCEDENT OU DEFICIT	544 432	-15 067	559 499	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature	12 350 591	1 331 916		
Prestations en nature	91 858			
Bénévolat	22 946			
TOTAL	12 465 395	1 331 916		
CHARGES :				
Secours en nature	12 350 591	1 331 916		
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	91 858			
Personnel bénévole	22 946			
TOTAL	12 465 395	1 331 916		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Association Aide Médicale et Caritative France Ukraine
(AMCFU)

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
1.1 Description de l'objet social de l'entité	
1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées.	
1.3 Moyens mis en œuvre et données clés	
2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	5
3.1 Méthodes générales	
3.2 Principales méthodes d'évaluation et de présentation	
3.3 Contributions volontaires	
3.4 Changements comptables	
4. NOTES SUR LE BILAN	8
4.1 Actif	
• Immobilisations et amortissements	
• Produits à recevoir	
4.2 Passif	
• Fonds propres	
• RAN avant répartition du résultat	
• Fonds reportés liés aux legs ou donations	
• Analyses des Fonds dédiés	
• Etat des dettes et produits constatés d'avance	
• Charges à payer	
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	11
5.1 Concours publics et subventions	
5.2 Subventions et emploi des fonds	
5.3 Mises à disposition gratuites	

6. AUTRES INFORMATIONS	12
6.1 Engagements et garanties	
6.2 Effectif moyen	
6.3 Contributions volontaires	
6.4 Honoraires du commissaire aux comptes	
7. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX ORGANISMES FAISANT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	13
7.1 Compte de résultat par origine et destination	
7.2 Règles de répartition analytique	
7.3 Compte d'emploi des ressources	
• Emploi des ressources	
• Contributions volontaires	
• Fonds dédiés	

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Description de l'objet social de l'entité.

L'association Aide Médicale et Caritative France Ukraine (AMCFU) a été créée à la suite des événements de 2014 en Ukraine et à l'initiative de personnes provenant des secteurs médicaux et de la solidarité et engagées dans des causes humanitaires. AMCFU est spécialisée dans l'aide médicale et humanitaire à destination de l'Ukraine.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées.

Les actions de soutien médical et humanitaire sont résumées comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Description	Missions réalisées en 2025
AMCHuma: Envoi de matériel médical à des hôpitaux ukrainiens (avec des charges logistiques).	Envoi de l'aide humanitaire pour rééquiper / moderniser les hôpitaux en Ukraine qui accueillent les patients, établissements socio-culturels, orphelinats, écoles (2014-2025)
AMCVéhicules: Acheminement en Ukraine des véhicules médicalisés (ambulances) et spécialisées (TPMR, fourgon à température régulée)	Envoi de l'aide humanitaire - des ambulances, véhicules de transport personnes en mobilité réduite, fourgon à température régulée pour le projet « Génome »
AMCSecourisme: Projet de centre de formation de secourisme en Ukraine	Projet de centre de formation de secourisme en Ukraine, achat du matériel de formation de secourisme : mannequins, matériel de formation, garrots grâce aux dons financiers.
AMCPatients: Accueil et accompagnement de patients ukrainiens en France pour les hospitalisations, accompagnement de leurs familles.	Coordination et accompagnement des séjours en France des patients et leurs familles provenant de l'Ukraine : formalités administratives, traduction, accompagnement dans la vie quotidienne de patients et leurs familles, facilitation d'accès au logement d'urgence.
AMCMed : Projets des échanges interhospitaliers et de formations médicales	Stages des professionnels de santé ukrainiens en France (CHU Poitiers), missions des médecins français en Ukraine, école de thrombectomie à Lviv, Sommet international de somnothérapie et de psycho-traumatismes à Lviv.

1.3 Moyens mis en œuvre et Données clés.

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 couvre une période de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2024, s'étendait également sur 12 mois.

Le total du bilan, avant affectation du résultat, s'élève à **1 825 204 €**.

Le résultat net comptable fait apparaître un bénéfice de **544 431,99 €**.

Les informations présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par les dirigeants.

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été marquée par la poursuite du conflit armé de grande ampleur sur le territoire ukrainien. Dans ce contexte, l'association a continué de recevoir un volume important de dons en numéraire, provenant d'entreprises, du grand public et de financeurs institutionnels, ainsi qu'un volume particulièrement significatif de dons en nature.

Le nombre d'adhérents de l'association s'élève à 63 au titre de l'exercice 2025. Certains bénévoles actifs ne sont pas membres de l'association. Afin de faire face à l'accroissement du volume d'activité et au développement des projets, l'association a maintenu en 2025 deux salariées au sein du pôle opérationnel humanitaire, jusqu'au terme en août 2025 du contrat de l'assistante administrative et logistique, ainsi qu'une salariée chargée de la coordination du projet d'accompagnement des patients en France. Une gestionnaire financière et comptable a, par ailleurs, été recrutée à compter de septembre 2025.

S'agissant du bénévolat, la croissance rapide et significative des activités, ainsi que l'augmentation du nombre de personnes impliquées, n'ont pas permis en 2025 de déployer de manière exhaustive les outils de suivi du temps bénévole ni d'uniformiser l'ensemble des dispositifs de suivi des projets, notamment par cycles. En effet, plusieurs groupes spécialisés, intervenant sur différentes phases des projets, assuraient le suivi de leurs actions de manière autonome.

Dans ce contexte, le périmètre retenu pour le suivi comptable en 2025 a été centré sur les flux financiers ainsi que sur les dons en nature pour lesquels une attestation de valorisation a été fournie par le donateur. Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base du SMIC horaire ; toutefois, il n'a pas été possible d'en recenser l'intégralité, les données disponibles représentant moins de 50 % du temps réellement effectué par les bénévoles.

Par ailleurs, l'association a procédé en 2025 à l'acquisition de tapis et de fauteuils destinés au centre SUPERHUMANS d'Odessa, dans le cadre de ressources affectées à ce projet. Ces biens, relevant de fonds dédiés au cours de l'exercice, n'ont pas pu être livrés avant la clôture en raison du report de l'ouverture de l'établissement à 2026. Ils ont, en conséquence, été conservés en entrepôt à la date de clôture dans l'attente de leur acheminement effectif.

De manière plus générale, le suivi opérationnel des stocks et des opérations d'exportation était assuré par l'équipe opérationnelle. Ces éléments appellent une attention particulière dans la présentation comptable des ressources affectées, notamment lorsque les biens financés n'ont pas encore été remis à

leur destinataire à la clôture.

Depuis mi-septembre 2025, la gestion administrative, financière et comptable de l'association est assurée en interne par une responsable comptable salariée. Le prestataire comptable externe continue d'intervenir pour la gestion des prestations sociales ainsi que pour la revue du bilan avant sa finalisation.

L'association s'appuie par ailleurs sur des outils numériques permettant l'automatisation des processus comptables liés aux dons : la génération et l'envoi des reçus fiscaux, ainsi que le traitement comptable des dons, sont automatisés via plusieurs plateformes de collecte, notamment HelloAsso, Benevity et PayPal.

Enfin, un travail structurant a été engagé en fin d'année 2025 avec la mise en place et le paramétrage de l'ERP SAP Business One, afin de disposer dès 2026 d'un système intégré couvrant la gestion, la logistique, la comptabilité et le suivi des immobilisations.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié, ainsi qu'aux textes applicables aux organismes sans but lucratif.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les présents comptes annuels sont exprimés en euros.

Seules les informations présentant un caractère significatif sont mentionnées dans la présente annexe.

3.2 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur

actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

3.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées et présentées conformément aux principes applicables aux organismes sans but lucratif.

Les contributions volontaires en biens et services ont été valorisées sur la base des informations transmises par les donateurs lorsque celles-ci étaient disponibles et jugées suffisamment fiables.

Lorsque la valorisation n'était pas fournie par le donateur, l'association a retenu, à titre exceptionnel, une estimation fondée sur le coût réel supporté ou, à défaut, sur la valeur de marché estimée à la date de réception. Dans ces situations, l'association a appliqué une approche prudente en retenant la valeur la plus faible objectivement justifiable.

S'agissant du bénévolat, les heures retenues ont été valorisées sur la base du SMIC horaire. Toutefois, en raison des limites affectant les outils de suivi disponibles au cours de l'exercice, cette valorisation ne reflète qu'une partie des contributions effectivement réalisées. En conséquence, les montants présentés au titre du bénévolat ne traduisent pas de manière exhaustive l'ensemble de l'engagement bénévole ayant concouru aux activités de l'association au cours de l'exercice.

3.4 CHANGEMENTS COMPTABLES

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement entraîne notamment :

- une nouvelle définition et une nouvelle présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'à certains éléments comptabilisés par nature en résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- une modification et une simplification du plan de comptes ;

- une modernisation et une simplification des modèles d'états financiers, ainsi qu'une réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'association a analysé les conséquences de l'application de ce règlement sur ses méthodes comptables, la présentation de ses états financiers ainsi que sur la classification de ses produits et charges.

Cette analyse a conduit, notamment, à certains reclassements de présentation au sein du compte de résultat, en particulier concernant des comptes antérieurement enregistrés en résultat exceptionnel. Ces évolutions sont sans incidence significative sur les montants globaux des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, l'association a engagé en 2025 un renforcement de son organisation administrative et comptable, notamment au travers de l'internalisation d'une partie de la fonction comptable et de la mise en place d'un nouvel ERP dont l'utilisation sera opérationnelle à compter de l'exercice 2026. Ces évolutions organisationnelles sont sans incidence sur les principes et méthodes comptables appliqués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Depuis 2022, l'association s'appuie sur une comptabilité analytique structurée permettant un suivi des ressources et des emplois par mission, sous-projet et activité de fonctionnement. Les données analytiques comparatives antérieures à cette mise en place ne sont pas disponibles sous un format homogène.

Le tableau ci-après présente la répartition des différentes clés analytiques au sein de chacun de ces groupes.

	Clés repartition (analytique)	code
Mission	AMCHuma	110
Mission	AMCHumaLogistique	120
Convention	Convention Alstom 2023	306
Convention	Convention BNPParibas 2024	309
Convention	Fondation AirLiquide 2024	411
Convention	Subvention région PACA 2024	521
Convention	Subvention Ile de France 2024	522
Convention	Subvention Commune de Bertrimont 2024	524
Convention	Subvention Region PACA 2025	525
Mission	AMCPatients	130
Mission	AMCVehicules	150
Mission	AMCSecourisme	170
Mission	AMCMed - ECOLE DE THROMECTOMIE LVIV	210
Mission	AMCMed - CONGRES SOMNOTHERAPIE	220
Autres activités	AMCCommDev (Frais de recherche des fonds)	160
Autres activités	AMCEvents	600
Autres activités	AMCEvents AMF Ambulance Mitraillée	151
Autres activités	Divers sans affectation	900

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 ACTIF

- *Immobilisations et Amortissements*

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025									
TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS en Euros									
	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES
	AU 01.01.2025	ACQUISITIONS	CESSION	AU 31.12.2025	AU 01.01.2025	DOTATIONS	REPRISES	AU 31.12.2025	
INSTAL. TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE				-				-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP/MATERIEL DE TRANSPORT				-				-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP/MATERIEL DE BUREAU+MOB	3 505,16	1 640,60		5 145,76	1 327,39	784,89		2 112,28	3 033,48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 505,16	1 640,60	-	5 145,76	1 327,39	784,89	-	2 112,28	3 033,48
SS TOTAL IMMO INCORP ET CORP HS EN COURS	3 505,16	1 640,60	-	5 145,76	1 327,39	784,89	-	2 112,28	3 033,48
VMP		15,00	-	15,00		-		-	15,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	15,00	-	15,00	-	-	-	-	15,00
TOTAL IMMOBILISATIONS	3 505,16	1 655,60	-	5 160,76	1 327,39	784,89	-	2 112,28	3 048,48

- *Etat des Stocks*

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Cloture
Materiel Médical				-
Matériel Humanitaire		85 525,90		85 525,90
Autres stocks				-
Total	0	85 525,90	0	85 525,90

- *Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/Financements	48 300,00
Autres produits à recevoir	
TOTAL	48 300,00

4.2 PASSIF

- Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					-
Dont générosité du public					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Dont générosité du public					-
Ecart de réévaluation					-
Dont générosité du public					-
Réserves					-
Dont générosité du public					-
Report à nouveau	1 209 888	- 15 067			1 194 820
Dont générosité du public	1 187 826	- 15 067			1 172 759
Excédent ou déficit de l'exercice	- 15 067	15 067	544 432		544 432
Dont générosité du public	- 15 067	15 067	544 432		544 432
Situation nette	1 194 820	-	544 432		1 739 252
Situation nette dont générosité du public	1 172 759	-	544 432		1 717 190
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 194 820	1 194 820	1 194 820		1 739 252
TOTAL dont générosité du public	1 172 759	-	544 432	-	1 717 190

- Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		1 194 820
SOLDE		1 194 820

- Fonds reportés liés aux legs ou donations**

L'association ne dispose d'aucun fonds reporté lié à des legs ou donations au 31 décembre 2025.

- **Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 588	15 588		
Dettes fiscales et sociales	21 102	20 292	810	
Dettes sur immobilisations	-			
Autres dettes	962	962		
Produits constatés d'avance	48 300	48 300		
TOTAL	85 952	85 142	810	

- **Charges à payer par poste de bilan**

Les charges à payer comprennent les dettes certaines dont l'échéance ou le montant n'est pas encore connu à la clôture de l'exercice. Elles sont détaillées par poste de bilan dans le tableau ci-après.

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 588
Dettes fiscales et sociales	21 102
Autres dettes	962
TOTAL	37 652

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Concours publics et subventions

Aucun montant relevant de la catégorie des concours publics n'a été perçu par l'association au cours de l'exercice 2025.

5.2 Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions reçues au cours de l'exercice ont été affectées aux missions et projets correspondants, conformément aux conventions et aux affectations prévues par les financeurs.

Les subventions d'exploitation ont notamment contribué au financement d'achats et d'engagements opérationnels liés aux projets humanitaires de l'association, dont certains équipements destinés au centre SUPERHUMANS d'Odessa, livrables en 2026.

Lorsque des subventions étaient assorties d'une affectation spécifique, les dépenses correspondantes

ont été imputées au projet concerné dans le respect de cette affectation.

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N-1, N-2	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
REGION PACA	2023 - Fourniture de 3 tables Neonat Hopital Odessa	50 000		50 000			
REGION IDF	2024 - Subvention 2 ambulances Neuves (Livrées 2025)	150 000		150 000			
REGION PACA	Fourniture de Matériel Médical Centre SUPERHUMANS Odessa pour la rééducation des blessés de guerre		77 300	40 500	36 800		
TOTAL		200 000	77 300	240 500	36 800	-	-

5.3 Opérations de mises à disposition gratuite de biens

L'association bénéficie de mises à disposition gratuites de locaux dans les conditions suivantes :

- Heidelberg Materials France met à disposition, dans le cadre d'une convention de mécénat, un entrepôt de 288 m² ainsi qu'un local de déchargement de 550 m² situés à Guerville, pour une valorisation annuelle de 42 000 €.
- SCI Le Village met à disposition, depuis avril 2025, un local professionnel de 25 m² situé à Gennevilliers, pour une valorisation annuelle de 9 300 €.

L'association met également à disposition de patients ukrainiens deux locaux qu'elle occupe dans le cadre de contrats de location ou de mise à disposition :

- Appartement meublé situé à Amiens : bail d'habitation portant sur un appartement situé 41, rue du 8e Bataillon des Chasseurs à Pied à Amiens, conclu avec M. et Mme Lemaire. Le montant du loyer s'élève à 870 € par mois. L'échéance du bail est fixée à janvier 2026.
- Local situé à Châtenay-Malabry : convention de mise à disposition portant sur un local situé 43 avenue du Plessis à Châtenay-Malabry, appartenant à la paroisse Sainte-Bathilde. Le montant facturé au titre de l'année 2025 s'élève à 125 € par semaine, auquel s'ajoutent les charges afférentes aux consommations d'eau et d'électricité.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements et garanties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Les Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	1	
TOTAL	3	0

6.3 Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans la présente annexe.

Elles comprennent principalement le bénévolat, les mises à disposition gratuites de locaux ainsi que les dons en nature reçus dans le cadre des actions humanitaires de l'association.

Les contributions en biens et services ont été valorisées sur la base des informations communiquées par les donateurs, lorsqu'elles étaient disponibles et jugées suffisamment fiables.

À titre exceptionnel, lorsque la valorisation n'était pas transmise par le donateur, l'association a retenu une estimation fondée sur le coût réel supporté ou, à défaut, sur une valeur de marché estimée à la date de réception, selon une approche prudente.

Les heures de bénévolat retenues ont été valorisées sur la base du SMIC horaire. Toutefois, en raison des limites du dispositif de suivi en 2025, cette valorisation demeure partielle et ne permet pas de restituer de manière exhaustive l'ensemble du bénévolat effectivement réalisé au cours de l'exercice.

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 600 €.

7. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

7.1 Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public (N = 754)	966 741	966 741	533 013	533 013
1.1 Cotisations sans contreparties (N: 7561, 75611)	1 890	1 890	2 670	2 670
1.2 Dons, legs, mécénat				
- Dons manuels (7541x)	823 619	823 619	521 343	521 343
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat (7542)	141 232	141 232	9 000	9 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public	30 427	-	14 784	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie (7551)			-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public (708 + 758 + 764 + 766)	30 427		14 784	
3 - Subventions et autres concours publics (730+740)	179 000		54 785	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs (N, N-1: 110)				
Total	1 176 169	966 741	602 582	533 013
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	591 717	412 717	562 125	507 340
1.1 Réalisés en France*				
- Actions réalisées par organisme	97 999	97 999	86 473	86 473
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissants en France	3 015	3 015		
1.2 Réalisées à l'étranger**				
- Actions réalisées par organisme	490 703	311 703	475 652	420 867
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissants à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds***	3 624	3 624	8 028	8 028
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement****	31 411	5 968	47 496	32 712
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	785			
5 - Impôts sur les bénéfices	4 199			
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	631 737	422 309	617 649	548 080
EXCEDENT OU DEFICIT	544 432	544 432	- 15 067	- 15 067
B - Contributions volontaires en nature				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	22 946	22 946		
- Prestations en nature				
- Dons en nature	12 328 391	12 328 391	1 331 916	1 331 916
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	91 858			
3 - Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature	22 200			
Total	12 465 395	12 351 337	1 331 916	1 331 916
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	12 350 591	12 328 391	1 331 916	1 331 916
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	114 804	22 946		
Total	12 465 395	12 351 337	1 331 916	1 331 916

7.2 Règles de répartition par destination :

Les charges et produits ont été répartis selon les clés analytiques définies par l'association, en fonction de la nature des missions, des sous-projets et des activités de fonctionnement.

Les missions réalisées en France sont imputées principalement aux clés analytiques relatives à l'accompagnement des patients, aux événements et aux actions de soutien local.

Les missions réalisées à l'étranger sont imputées principalement aux clés analytiques relatives à l'envoi de matériel médical, aux véhicules, aux projets de secourisme et aux projets médicaux conduits en Ukraine.

Les frais de recherche de fonds sont affectés à des clés analytiques dédiées lorsque leur rattachement peut être établi de manière fiable.

Les frais de fonctionnement sont imputés aux clés correspondant aux charges générales de l'association.

Au titre de l'exercice 2025, certains frais liés à l'appel à la générosité du public n'ont pas pu être isolés avec une précision suffisante des autres frais de collecte. Cette limite résulte des modalités d'organisation et de suivi analytique en vigueur au cours de l'exercice.

L'association a engagé des travaux de structuration destinés à renforcer cette distinction à compter de l'exercice 2026.

Destination	Clés analytiques principales	Commentaire
Missions réalisées en France	130 – AMCPatients, 151 – AMB. MITRAILLEES, 600 – AMCEvents	Missions d'accompagnement, événements et soutien local.
Missions réalisées à l'étranger	110 – AMCHuma, 120 – AMCHumaLogistique, 150 – AMCVéhicules, 170 – AMCSecourisme, 210 – École de Thrombectomie LVIV, 220 – Congrès de Somnothérapie LVIV, 306 – Fondation ALSTOM, 309 – Convention BNPParibas, 521 – Subvention Région PACA 2024, 522 – Subvention Île-de-France 2024, 525 – Subvention Région PACA 2025	Projets humanitaires, médicaux et logistiques conduits en Ukraine.
Frais de recherche de fonds	160 – AMCCommDev	Clé dédiée lorsque l'affectation peut être déterminée de manière fiable.
Frais de fonctionnement	900 – Divers	Charges générales de l'association.

Destination	Principales ressources de financement
Opérations en France	Fonds issus de la générosité publique liés aux clés 130 et 900.
Opérations à l'étranger	Fonds issus de la générosité publique liés aux clés 110, 150 et 900, ainsi que contributions liées aux clés 3XX, 4XX et 5XX.
Frais de recherche de fonds	Fonds issus de la générosité publique liés à la clé 900, événements caritatifs et cotisations.
Frais de fonctionnement	Produits non issus de la générosité publique, produits issus de la générosité publique et produits issus des revenus de placements.

7.3 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Partie 1 : Emploi des ressources par destination

Le compte d'emploi annuel des ressources présente l'affectation des ressources collectées auprès du public par destination, entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.

Cette présentation repose sur les clés analytiques en vigueur au sein de l'association au titre de l'exercice 2025.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
1 - Missions sociales	412 717	507 340	1. Ressources liées à la générosité du public	966 741	533 013
1.1 Réalisés en France*	101 014	86 473	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 890	2 670
- Actions réalisées par organisme	97 999	86 473	1.2 Dons, legs et mécénat	964 851	530 343
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissants en France	3 015		- Dons manuels	823 619	521 343
1.2 Réalisées à l'étranger**	311 703	420 867	- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par organisme	311 703	420 867	- Mécénat	141 232	9 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissants à			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - Frais de recherche de fonds***	3 624	8 028	- Legs, donations et assurances-vie		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 624	8 028			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			2 - Utilisations d'autres fonds dédiés antérieurs		
3 - Frais de fonctionnement****	5 968	32 712	3 - Cotisations sans contrepartie		
TOTAL DES EMPLOIS	422 309	548 080	TOTAL DES RESSOURCES	966 741	533 013
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			4 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	544 432	- 15 067	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	966 741	533 013	TOTAL	966 741	533 013

	Exercice 2025	Exercice 2024
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 172 759	1 187 826
(+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	544 432	- 15 067
(-) investissement ou (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public	-	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 717 191	1 172 759

Partie 2 : Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature comprennent notamment le bénévolat, les mises à disposition de locaux, les dons en nature et les autres concours reçus sans contrepartie directe.

Leur valorisation est présentée sur la base des informations disponibles au titre de l'exercice 2025.

Les heures de bénévolat ont été valorisées sur la base du SMIC horaire en vigueur, dans la limite des informations disponibles à la clôture. En raison des limites du dispositif de suivi, cette valorisation demeure partielle.

	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	22 946	22 946		
- Prestations en nature				
- Dons en nature	12 328 391	12 328 391	1 331 916	1 331 916
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	91 858			
3 - Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature	22 200			
Total	12 465 395	12 351 337	1 331 916	1 331 916
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	12 350 591	12 328 391	1 331 916	1 331 916
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	114 804	22 946		
Total	12 465 395	12 351 337	1 331 916	1 331 916

PATRICK BERGER

✓ Certifié par  yousign